

Rapport de la commission des finances. Préavis no 15/23

Remplacement des fenêtres et des luminaires LED du collège du Cœur du Chêne.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Objet	Permettre d'exploiter les classes du Cœur du Chêne dans des conditions idéales et sécuriser les dangers.
Opération proposée	Remplacement des 24 fenêtres défectueuses ainsi que des 180 dalles LED.
Coût de l'opération	192'000.- CHF avec une TVA à 8,1%. Voir détail dans le préavis.
Réalisation	Lors des vacances de Pâques pour les fenêtres, avec si possible l'installation des dalles LED.
Financement	Le crédit demandé sera couvert par la trésorerie courante.
Amortissement	Amorti dans son intégralité par un prélèvement au fonds de réserve « Entretien bâtiments scolaires et parascolaires » compte N°9281.18 du bilan qui présentait un solde au 15.11.2023 de 633'668,30.- CHF.
Plan d'investissement	Préavis d'urgence, ne figure donc pas dans le budget 2024.
Impact sur le compte de fonctionnement	Néant.

En exprimant de vifs remerciements pour toutes les informations reçues, le soussigné signale qu'il a été invité par le Président de la commission ad hoc à la séance du 8 décembre 2023 dans les bureaux des Services techniques en présence de M. Yves Charrière, Syndic et M. Richard Calderini, Chef des Services Techniques. Ensemble nous avons visité une classe du Cœur du Chêne pour voir l'état des fenêtres et des dalles LED. Il s'en est suivi une séance de la CoFin le 18 décembre et deux entretiens téléphoniques les 8 et 11 janvier 2024 avec M. le Syndic.

1. Préambule

Le Collège du Cœur du Chêne a été réalisé par la société Batineg SA à La Rippe sur la base d'un contrat d'entreprise générale (c'est-à-dire que le client ne peut rien changer au contrat d'entreprise signé.) prévoyant pour les défauts une garantie de 5 ans. Lors de la construction déjà, tout a été compliqué avec cette entreprise. Divers défauts ont été signalés, qui ont pu être en partie corrigés, à l'exception notable des vitrages. Le 5 juin 2020 une demande de prolongation de garantie a été demandée par une simple lettre recommandée, ce qui ne suffisait pas, et le 10 juin l'entreprise a refusé d'entrer en matière. Il aurait fallu à ce moment là ouvrir une action en justice et maintenant, il y a prescription.

Pour les 180 dalles LED montées sans un faux cadre d'entretien, il s'agira de trouver une solution pour couper le plafond acoustique, installer un nouveau cadre de montage et chercher des nouvelles dalles plus pratiques à démonter pour changer les LED.

2. En chiffres

Pour le remplacement des 24 fenêtres, une entreprise sérieuse et locale a été mandatée. Son prix global de 73000.- CHF (environ 3000.- CHF par fenêtre) paraît raisonnable et les fenêtres pourront s'ouvrir sans effort et surtout sans soucis. Cette rénovation fera l'objet d'une demande de subvention au niveau communal sur le fonds des énergies renouvelables.

Pour le remplacement des dalles LED, le service technique recherche activement un matériel de remplacement simple et efficace pour changer les LED lorsque nécessaire. Un « devis estimatif » de 101500.- CHF a été élaboré par les services techniques, qui ne devrait pas être dépassé. Il se décompose ainsi :

180 dalles LED à 360.- CHF	64800.- CHF
180 cadres d'entretien à 112.- CHF (fourniture + pose)	20160.- CHF
180 découpes des plafonds acoustiques à 55.- CHF	9900.- CHF

Le reste du devis se compose d'une éventuelle étude, de la protection des sols ainsi que des divers et imprévus. (voir préavis). Pour les dalles il n'a pas été effectué d'appel d'offre. Cela s'effectuera de gré à gré conformément aux marchés publics, avec un achat groupé du matériel afin de diminuer les coûts.

3. (Constats) Démarche.

La Municipalité actuelle a bien entendu contacté l'ancienne et recherche activement des courriers concernant la construction par l'entreprise totale (seulement 2 classeurs sur 6 ont été actuellement retrouvés) afin de trouver éventuellement des défauts cachés par dol. Mais attention, il s'agit de le prouver et l'incompétence ou une erreur ne sont pas assimilables à un dol. Les investigations continuent, avec l'espoir d'entrer en matière pour certains défauts de l'époque, afin d'obtenir un petit rien de Batineg SA.

4. Position de la CoFIN, Conclusions

Pour utiliser les classes dans de bonnes conditions, il est absolument nécessaire de sécuriser les fenêtres, de pouvoir aérer les classes en les ouvrant pendant les pauses et de remplacer les 180 dalles LED. La Commission des Finances, à la majorité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter le préavis municipal 15/23.

Pour la commission des finances,
Le rapporteur François Linder

Aubonne, le 15 janvier 2024